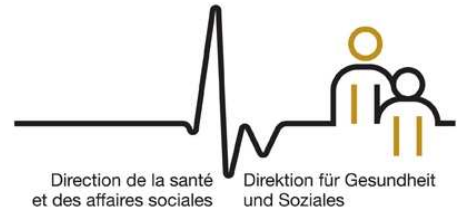


CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG



ÉTAT DES LIEUX DES OFFRES EXISTANTES EN MATIÈRE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE

ÉTAT DE LA SITUATION DE DÉPART

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Fribourg

Juin 2009

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. CADRE LÉGAL DES ACCUEILS PARASCOLAIRES	3
2.1 Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004	
2.2 Loi du 16 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse	
2.3 Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse	
3. MÉTHODE ET LIMITES DE L'ÉTUDE.....	4
4. OFFRES PRISES EN COMPTE DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE.....	5
5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE : PREMIERS CHIFFRES.....	6
5.1 Nombre de structures d'accueil parascolaire répertoriées	
5.2 Statut juridique des organismes responsables	
5.3 Répartition géographique des offres identifiées	
5.4 Date de création des structures	
5.5 Unités d'ouverture	
5.6 Horaires d'ouverture	
5.7 Nombre d'enfants inscrits	
5.8 Nombre d'enfants inscrits par district	
5.9 Estimation du nombre de modules disponibles	
5.10 Estimation du nombre de modules réalisés	
5.11 Statut du personnel actif au sein des accueils parascolaires	
5.12 Formation du personnel	
5.13 Soutien financier des communes	
5.14 Etude des besoins	
5.15 Tarifs en vigueur	
6. OFFRE PARASCOLAIRE DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR.....	17
6.1 Nombre d'assistantes parentales et nombre d'enfants accueillis	
6.2 Soutien financier des communes pour les enfants en âge de scolarité obligatoire	
7. CONCLUSIONS.....	19
8. ANNEXES.....	20
Annexe I : Questionnaire ayant servi à l'état des lieux	
Annexe II : Liste des offres répertoriées et description	
Annexe III : Première liste des offres existantes en matière de devoirs surveillés	

1. INTRODUCTION

Le canton de Fribourg s'est récemment doté du Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse, entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009. Ce Règlement définit les dispositions légales en vigueur pour les accueils parascolaires.

Afin d'assurer la mise en œuvre du Règlement, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a mené en juin 2009 un état des lieux des offres existantes en matière d'accueil parascolaire. Cet état des lieux a pour objectif de dresser un premier état de la situation au niveau cantonal pour obtenir une meilleure représentation des offres existantes et de leurs caractéristiques.

Les données récoltées ont d'une part permis de compléter et d'uniformiser les informations disponibles au SEJ et d'autre part servi de base à une première réflexion sur les normes et recommandations devant être élaborées pour les accueils parascolaires. Les données statistiques réunies ont de plus été utilisées pour finaliser une étude sur les « Potentiels de demande en structures d'accueil extrascolaire dans le canton de Fribourg »¹ ; étude et menée en collaboration avec l'Institut INFRAS².

Le présent état des lieux ne prétend pas à l'exhaustivité. Son objectif est de dresser l'état de la situation de départ. Cet état des lieux devra être complété et actualisé sur la base des nouveaux projets et des offres supplémentaires identifiées.

2. CADRE LÉGAL DES ACCUEILS PARASCOLAIRES

Le cadre légal des accueils parascolaires est défini dans le canton de Fribourg par la Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004, la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse et le Règlement du 17 mars 2006 sur l'enfance et la jeunesse.

2.4 Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004

Art. 60 b) Mesures

1 L'Etat met en place un système de prestations en faveur de chaque enfant.

2 Il octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants.

3 En collaboration avec les communes et les particuliers, l'Etat organise un accueil de la prime enfance jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et peut mettre sur pied un accueil parascolaire. Ces prestations doivent être financièrement accessibles à tous.

2.5 Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Art. 8 Responsabilités des communes

1 Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau régional.

2 Elles collaborent avec l'Etat et les particuliers dans l'organisation de l'accueil de la prime enfance selon les conditions fixées par la législation spéciale et participent à l'attribution de ressources dans ce domaine.

3 En fonction des besoins de leur population, elles mettent sur pied et soutiennent un accueil parascolaire, en collaboration avec l'Etat et les particuliers. Les autres tâches prévues par la législation scolaire sont réservées.

¹ S. Menegale, C. Marti, S. Stern, *Potentiel de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine scolaire*. Service de l'enfance et de la jeunesse & INFRAS, Zürich, octobre 2009.

²

2.6 Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse

Chapitre 2 : Accueils parascolaires

Art. 7 Définition

1 L'accueil parascolaire comprend toute offre d'accueil émanant d'une collectivité publique, d'une association ou de particuliers permettant à des enfants en âge de scolarité infantile et primaire d'être pris en charge le matin, à midi et/ ou l'après-midi, hors du temps de classe.

2 Les structures d'accueil de la petite enfance peuvent offrir un tel accueil à des enfants fréquentant l'école infantile.

Art. 8 Rôle des communes

Les communes mettent sur pied et soutiennent les structures de jour pour l'accueil parascolaire.

Art. 9 Autorisation et surveillance

1 Les accueils parascolaires mis en place par des collectivités publiques, une association ou des particuliers doivent requérir l'autorisation du Service, conformément aux législations fédérale et cantonale sur le placement d'enfants.

2 Le Service assure la surveillance légale des accueils parascolaires, à moins qu'il ne puisse proposer à la Direction de la santé et des affaires sociales (ci après: la Direction) de déléguer la surveillance, aux conditions requises par la législation.

3 Les particuliers et les milieux d'accueil à la journée qui offrent un accueil parascolaire doivent s'annoncer au Service afin qu'il exerce la surveillance légale.

Art. 10 Normes de prise en charge

La Direction, sur la proposition du Service, édicte les normes de prise en charge pour permettre l'autorisation et la surveillance des accueils.

Art. 11 Evaluation des besoins et coordination

1 Les communes évaluent régulièrement les besoins de leur population en matière d'accueil parascolaire et transmettent leurs données au Service.

2 Le Service développe et met à la disposition des communes les outils standardisés permettant l'évaluation des besoins. Il tient une base de données actualisée des besoins relevés et coordonne la mise en œuvre des projets en conformité avec le cadre légal réglant le placement d'enfants.

3 Dans les cas d'accueils organisés par des particuliers, le Service renseigne les communes de domicile des enfants accueillis

3. MÉTHODE ET LIMITES DE L'ÉTUDE

Le présent état des lieux a été mené au moyen d'un questionnaire (voir annexe I) envoyé en juin 2009 aux organismes responsables des structures d'accueil parascolaire, répertoriées par le SEJ.

L'identification des offres existantes en matière d'accueil parascolaire a été réalisée en avril 2009 sur la base des sources d'informations suivantes :

- état des lieux mené en 2005 par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- réponses des communes au questionnaire envoyé en juin 2008 par le SEJ
- dossiers transmis au SEJ par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du programme d'impulsion de la Confédération (loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial est entrée en vigueur le 1er février 2003).
- exploration des sites internet des communes fribourgeoises

Ces sources d'informations ont permis de dresser une première liste des accueils parascolaires existants dans le canton de Fribourg (état juin 2009). **Cette première liste est susceptible de**

devoir être complétée. En effet, à l'état actuel des travaux, il n'est pas certain que la totalité des offres existantes aient été répertoriées. D'autre part, la définition même de ce qui est compris sous la notion « d'accueil parascolaire » doit être précisée.

Cette première liste ne prétend donc pas à l'exhaustivité. Son but est de dresser une première image de la situation de départ du canton de Fribourg (état au mois de juin 2009) et de favoriser une identification exhaustive des offres existantes.

4. OFFRES PRISES EN COMPTE DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE

La présente étude se centre sur les structures proposant des **places d'accueil spécifiquement attribuées à l'accueil parascolaire**. Les structures d'accueil de la petite enfance qui offrent des places d'accueil spécifiquement réservées à l'accueil parascolaire sont incluses à la présente statistique. Quatre offres décrites dans cet état des lieux sont des offres d'accueil parascolaire couplées avec une structure d'accueil de la petite enfance. Ces structures fournissent une offre spécifiquement réservée à l'accueil parascolaire, non comptabilisée dans la statistique du domaine préscolaire.

A noter que depuis l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine obligatoire, différentes crèches du canton de Fribourg prennent en charge des écoliers, sans pour autant avoir de places d'accueil spécifiquement « réservées » à l'accueil parascolaire³. Les écoliers sont intégrés dans les places d'accueils autorisées pour la crèche. Pour éviter des doublons, ces offres, déjà comptabilisées dans la statistique établie sur le nombre de places d'accueil en crèche, ne sont pas incluses dans la présente statistique. Il s'agit toutefois de relever le fait que les crèches répondent actuellement à une demande de prise en charge parascolaire pour les enfants fréquentant l'école enfantine et que ce type d'offre est susceptible de se développer dans les années à venir.

Dans le canton de Fribourg, les assistantes parentales prennent en charge des enfants d'âge préscolaire et scolaire. L'accueil familial de jour répond ainsi à une demande de prise en charge parascolaire. Dans le présent état des lieux, les offres de l'**Accueil familial de jour** font l'objet d'un chapitre à part (chapitre 6).

Enfin, les chiffres présentés ne comprennent pas les offres de **devoirs surveillés**. L'annexe IV fournit une première image des offres répertoriées au travers de l'exploration des sites internet des communes fribourgeoises. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité. Une représentation exhaustive des offres existantes en matière de devoirs surveillés nécessite la réalisation d'un état des lieux plus précis sur ce domaine.

³ Les crèches « Les Canetons » et « Superkali » ont participé à la présente étude. Leur offre n'est toutefois pas intégrée dans la présente statistique ; les écoliers étant intégrés dans les places d'accueil disponibles pour la crèche (statistique du domaine préscolaire).

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE : PREMIERS CHIFFRES

5.1 Nombre de structures d'accueil parascolaire répertoriées

En juin 2009, **42 structures d'accueils parascolaires** ont été répertoriées dans le canton de Fribourg. Parmi ces structures, 4 sont des offres couplées avec une structure d'accueil de la petite enfance.

A ces 42 structures doivent être ajoutées **4 projets**, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2009/2010 (ouverture en août). Ces projets sont décrits dans l'annexe II, mais ne sont pas intégrés dans la statistique établie sur le nombre d'enfants inscrits, le nombre de modules réalisés et le nombre de places d'accueil disponibles (statistique établie au mois de juin 2009.)

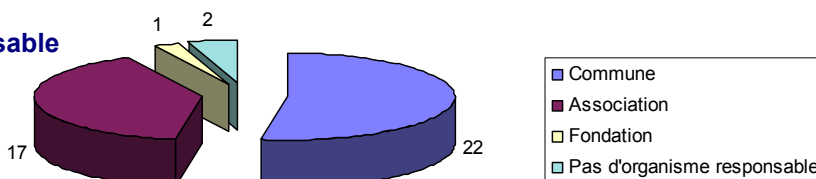
A noter qu'au mois de juin 2009, d'autres projets étaient également en cours de développement dans le canton de Fribourg. Ces projets, étant à des stades de développement très différents, n'ont pas été intégrés au présent état des lieux.

5.2 Statut juridique des organismes responsables

Les 42 structures identifiées ont été interrogées sur le statut juridique de l'organisme responsable de l'accueil parascolaire. Parmi les réponses apportées, 22 accueils ont répondu que l'organisme responsable était la commune ; 17 ont répondu qu'il s'agissait d'une association.

Statut juridique de l'organisme responsable

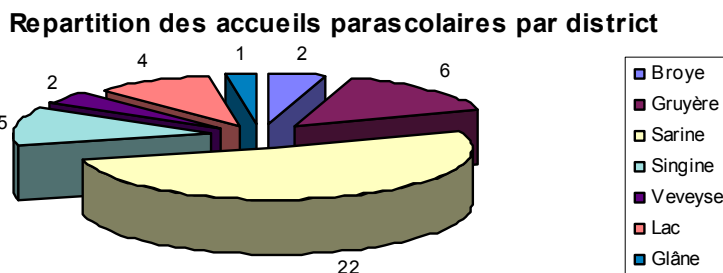
Commune	22 réponses
Association	17 réponses
Fondation	1 réponse
Pas d'organisme responsable	2 réponses



5.3 Répartition géographique des offres identifiées

Les 42 accueils parascolaires répertoriés dans le canton de Fribourg sont répartis dans **31 cercles scolaires** (34 cercles scolaires en incluant les 4 projets prévus pour août 2009). Le cercle scolaire de Fribourg compte à lui seul 6 structures d'accueils parascolaires ; le cercle scolaire de Villars-sur-Glâne 3 structures. L'accueil parascolaire de Bulle est réparti sur 3 sites scolaires différents ; l'accueil de Marly est réparti sur 2 sites. Enfin, le cercle scolaire de Morat compte 4 offres distinctes (une Mittagstisch, deux offres liées à une crèche et un projet d'accueil du mercredi après-midi).

District	Nombre de structures AES
Broye	2
Glâne	1
Gruyère	6
Lac	4
Sarine	22
Singine	5
Veveyse	2



5.4 Date de création des structures

Les dates de création des structures d'accueil varient entre 1989 et 2009 :

- 14 structures d'accueil parascolaire ont été créées entre 1989 et 1999
- 7 structures entre 2000 et 2003
- 19 structures entre 2004 et 2009 (dont 7 en 2008 et 1 en 2009)
- 2 structures d'accueil n'ont pas fourni de réponse à cette question

8 structures d'accueil étaient dans leur première année d'ouverture au moment de l'étude.

Le développement des structures d'accueil depuis 2004 doit être mis en relation avec le programme d'impulsion de la Confédération. Selon les statistiques de l'OFAS, depuis 2003, le programme d'impulsion a soutenu la création de 231 places d'accueil parascolaire dans le canton de Fribourg. Toujours selon ces mêmes données, 19 accueils parascolaires ont bénéficiés du soutien financier de l'OFAS depuis le début du programme d'impulsion.

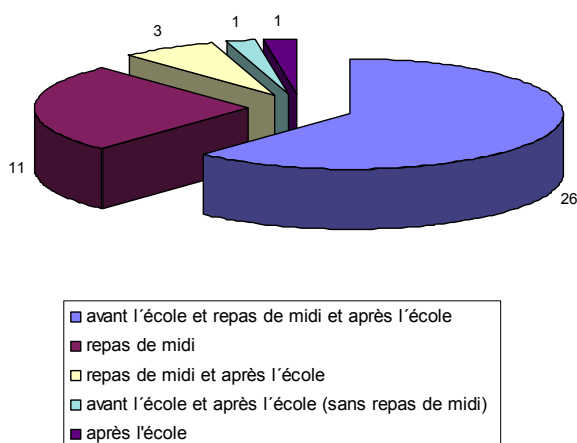
5.5 Unités d'ouverture

Les unités d'ouverture correspondent aux **blocs horaires d'ouverture** des structures d'accueil parascolaire. Les accueils parascolaires offrent une prise en charge en dehors des temps de classe. L'offre d'accueil peut notamment comprendre les unités suivantes ;

- un accueil le matin avant l'école (unité du matin)
- un accueil durant la pause de midi (unité de midi)
- un accueil l'après-midi après l'école (unité de l'après-midi)

Sur les 42 structures répertoriées dans le canton de Fribourg, 26 proposent une prise en charge sur les 3 blocs horaires de la journée (avant l'école, à midi, après l'école), soit 62% des structures répertoriées. 11 structures, soit 26% des structures répertoriées, offrent une prise en charge centrée sur l'unité de midi.

Nombre de structures d'accueil par type d'offre



Unités d'ouverture	Nombre de structures
Accueil avant l'école + repas de midi + après l'école	26 structures
Accueil repas de midi / Mittagstisch	11 structures
Accueil repas de midi + après l'école	3 structures
Accueil avant l'école + après l'école (sans repas de midi)	1 structure
Accueil après l'école	1 structure

Le district de la Sarine concentre à lui seul 20 des 26 structures offrant une prise en charge sur les trois blocs horaires de la journée. Dans les districts de la Singine et de la Veveyse, les offres répertoriées se centrent principalement sur le temps de midi.

District	Nombre de structures par type d'offre
Broye	<ul style="list-style-type: none"> - 1 structure : accueil durant la pause de midi (avec repas) - 1 structure : accueil durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école
Gruyère	<ul style="list-style-type: none"> - 2 structures : accueil le matin avant l'école, durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école - 2 structures : accueil durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école
Glâne	<ul style="list-style-type: none"> - 1 structure : accueil le matin avant l'école, durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école
Sarine	<ul style="list-style-type: none"> - 20 structures : accueil le matin avant l'école, durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école - 1 structure : accueil durant la pause de midi (avec repas) - 1 structure accueil avant l'école et l'après-midi après l'école (sans repas de midi)
Singine	<ul style="list-style-type: none"> - 5 structures : accueil durant la pause de midi (avec repas)
Lac	<ul style="list-style-type: none"> - 3 structures : accueil le matin avant l'école, durant la pause de midi (avec repas) et l'après-midi après l'école - 1 structure : accueil durant la pause de midi (avec repas) - 1 structure : accueil l'après-midi après l'école
Veveyse	<ul style="list-style-type: none"> - 2 structures : accueil durant la pause de midi (avec repas)

En plus de ces unités, les accueils parascolaires proposent également une prise en charge durant les **alternances scolaires** (principalement les mardis et jeudis). Sur les 42 accueils répertoriés, 19 structures ont répondu offrir une prise en charge durant les alternances scolaires.

10 accueils parascolaires proposent une prise en charge durant les **vacances scolaires**. Il s'agit des 6 structures d'accueil parascolaire de la ville de Fribourg et des 4 offres d'accueil couplées avec une structure d'accueil de la petite enfance.

5.6 Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouvertures sont très différents d'une structure d'accueil à l'autre. Il est donc difficile d'obtenir une vue d'ensemble en la matière. Les observations suivantes peuvent toutefois être relevées :

Au sein des 27 structures offrant une prise en charge le matin avant l'école, les heures d'ouverture des accueils varient entre :

- ouverture dès 6h15 (1 structure)
- ouverture dès 6h30 (5 structures)
- ouverture dès 6h45 (7 structures)
- ouverture dès 7h00 (12 structures)
- ouverture dès 7h30 (2 structures)

Au sein des 31 structures offrant une prise en charge l'après-midi après l'école, les heures de fermeture des accueils varient principalement entre :

- ouverture jusqu'à 18h00 (18 structures)
- ouverture jusqu'à 18h15 (3 structures)
- ouverture jusqu'à 18h30 (10 structures)

Une grande disparité existe au niveau du **nombre d'heures d'ouvertures par semaine**. Ce nombre varie entre 1h30 et env. 49h d'ouverture par semaine.

- 11 structures ouvrent moins de 10 heures par semaine (principalement les offres d'accueil de midi ou Mittagstisch)
- 14 structures ouvrent entre 10 heures et 30 heures par semaine
- 16 structures ouvrent entre 30 heures et 49h heures par semaine
- 1 structure offre un accueil de plus de 49h. Il s'agit d'une offre couplée avec une crèche.

5.7 Nombre d'enfants inscrits

Au sein des 42 structures ayant une offre spécifiquement réservée à l'accueil parascolaire, un total de **1727 enfants** étaient inscrits en juin 2009, dont:

- 358 enfants âgés de 4 à 6 ans
- 1369 enfants âgés de 7 à 12 ans

A noter que ce **nombre ne comprend pas les inscriptions irrégulières**. Les structures sollicitées pour l'étude ont souligné la grande **flexibilité** de leur offre. Différentes structures offrent un mode d'inscription fixe et un mode d'inscription souple, permettant de répondre aux besoins occasionnels des familles. Un nombre important d'enfants fréquentent dès lors les structures d'accueil parascolaire de manière irrégulière⁴.

A noter que cette statistique prend uniquement en compte les offres d'accueil spécifiquement réservées à l'accueil parascolaire. La présente statistique ne comprend pas les écoliers accueillis en crèche sans places d'accueil réservées au parascolaire⁵, ni les enfants scolarisés accueillis par les assistantes parentales (voir chapitre 6).

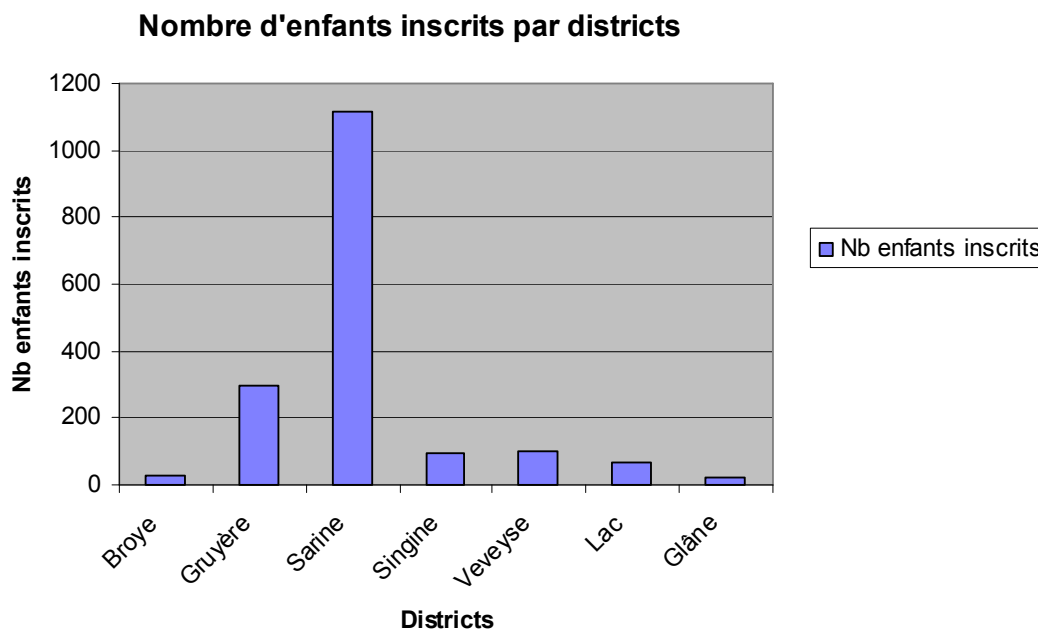
⁴ Pour exemple, l'accueil de Farvagny accueille 23 enfants en fixe. Ce nombre passe à 42 si l'on prend en compte les inscriptions irrégulières.

⁵ Pour exemple, les crèches les « Canetons » et « Superkali » accueillent respectivement 8 écoliers et 16 écoliers (état juin 2009)

Nom de la structure	Nombre d'enfants inscrits (juin 2009)	Nombre enfants entre 4 et 6 ans	Nombre enfants entre 7 et 12 ans
AES PETIT BONHEUR	20	0	20
AES LE P'TIT MOULIN	10	6	4
AES LA COURTE ECHELLE	20	3	17
AES DE LA JOGNE "VIVE LA VIE"	13	0	13
AES DE RIAZ	20	3	17
AES PASSERELLE	55	19	36
AES BULLE D'AIR	184	20	164
ACCUEIL DE MIDI	5	0	5
AES AU PETIT SOLEIL La Brillaz-Corserey	16	4	12
AES AVRY	50	14	36
AES COTTENS	13	2	11
AES BELFAUX	33	13	20
AES FARVAGNY	23	0	23
AES BOURG	52	10	42
AES JURA	72	6	66
AES NEUVEVILLE/AUGE	54	9	45
AES PEROLLES	35	5	30
AES SCHOENBERG	83	11	72
AES VIGNETTAZ	77	12	65
AES-ECOLE LIBRE PUBLIQUE	93	43	50
AES CORMINBOEUF	64	22	42
AES DE HAUTERIVE	27	3	24
AES LES ROCHETTES	49	14	35
AES CORMANON	53	13	40
AES VILLARS-VERT	54	34	20
AES MARLY	60	13	47
AES MATRAN	33	8	25
AES PETIT BONHEUR NEYRUZ	64	8	56
AES GIVISIEZ	52	5	47
AES GRANGES PACCOT	60	16	44
MITTAGSTISCH PRIMARSCHULE KERZERS	30	2	28
MITTAGSTISCH PRIMARSCHULE TAFERS	8	0	8
MITTAGSTISCH SCHMITTEN	31	3	28
MITTAGSTISCH SCHULE LICHTENA	11	0	11
MITTAGSTISCH UEBERSTORF	14	4	10
CANTINE SCOLAIRE ATTALENS	50	15	35
AES CHATEL ST DENIS	50	0	50
MITTAGSTISCH PRIMARSCHULE MORAT	30	0	30
MINA (Mittwochnachmittags-Betreuung")	20	0	20
HORTE DER KITA SCHIDLI	11	6	5
HORTE DES KITA KONFETTI	7	7	0
AES CASSE NOISETTES	21	5	16
TOTAL offres réservées à l'accueil parascolaire	1727	358	1369

5.8 Nombre d'enfants inscrits par district

Le district de la Sarine comprend le nombre d'enfants inscrits le plus important. Cette observation doit être mise en lien avec le nombre de structures d'accueil parascolaire dans ce district.



5.9 Première estimation du nombre de modules potentiellement disponibles

Le terme de “module” est utilisé en référence à l'étude menée par INFRAS sur le potentiel de demandes en structures d'accueil parascolaire. La statistique ci-dessous a été élaborée pour l'étude d'INFRAS.

Un module d'accueil correspond à une place pour un enfant durant la plage-horaire définie (matin avant l'école, durant la pause de midi ou après-midi après l'école).

Le nombre de **modules disponibles** dans le canton de Fribourg a été calculé en répartissant les places d'accueil de chaque structure d'accueil répertoriée lors de l'enquête menée en juin 2009 en fonction des jours et des blocs horaires d'ouvertures. Une structure d'accueil proposant par exemple 10 places d'accueil sur le temps de midi du lundi au vendredi compte 50 modules disponibles par semaine.

➡ À noter toutefois que les modules disponibles indiqués ci-après ne se basent pas sur un nombre de places autorisées par le canton, mais sur des **estimations fournies** par les structures d'accueil elles-mêmes quant à leur nombre de places d'accueil. En effet, avec l'entrée en vigueur du Règlement du 17 mars sur l'enfance et la jeunesse, la Direction de la santé et des affaires sociales doit édicter des normes et recommandations de prise en charge pour autoriser et assurer la surveillance des structures d'accueil parascolaire. Ces normes et recommandations doivent notamment permettre aux structures d'accueil parascolaire de définir leur capacité d'accueil en fonction du taux d'encadrement et de la dimension des locaux à disposition. Or, au moment de la réalisation de l'état des lieux (juin 2009), des normes et recommandations officiellement validées n'étaient pas encore à disposition. **En juin 2009, aucune autorisation pour les accueils parascolaires n'a encore été délivrée par le canton. Il n'est dès lors pas possible d'avoir une statistique sur le nombre de places d'accueil « autorisées » dans le canton de Fribourg.**

En raison de la grande flexibilité de leur offre, différentes structures ont eu de la peine à estimer leur capacité d'accueil maximale. Les chiffres communiqués doivent être étudiés avec beaucoup de prudence.

Pour cette raison, les chiffres concernant les modules disponibles ne représentent qu'une **première estimation du nombre de modules potentiellement disponibles** dans le canton de Fribourg et sont à interpréter avec **précaution**.

Estimation du nombre de modules potentiellement disponibles par jour et par « unité d'accueil » (état juin 2009)

Jours	Modules	Estimation du nombre de modules disponibles (juin 09)
Lundi	matin	645
	midi	979
	après-midi	768
Mardi	matin	665
	midi	984
	après-midi	976
Mercredi	matin	496
	midi	367
	après-midi	788
Jeudi	matin	625
	midi	989
	après-midi	976
Vendredi	matin	637
	midi	951
	après-midi	809

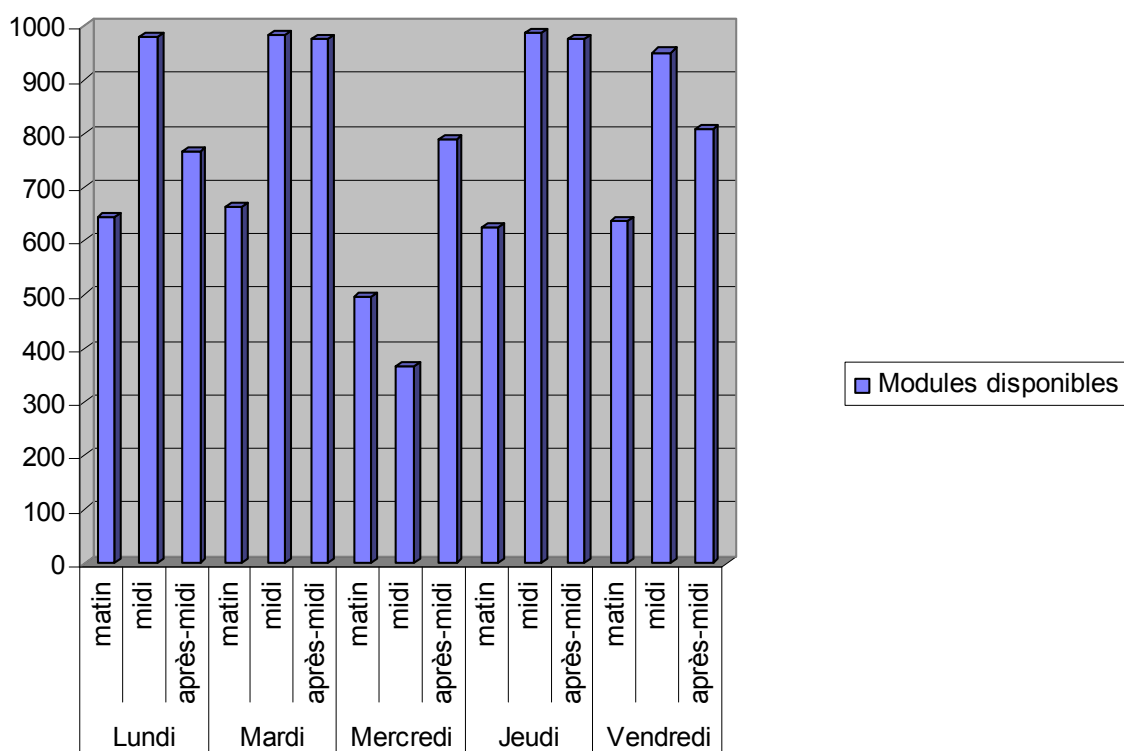
Module du matin = modules d'environ 1 heure avant le début de l'enseignement le matin

Module de midi = modules d'environ 2 heures qui occupent la plage-horaire entre la fin de l'enseignement le matin et le début de l'enseignement l'après-midi

Modules de l'après-midi = modules d'environ 2h00 disponibles en début d'après-midi + en fin d'après-midi (ex : de 14h à 16h et/ou de 16h à 18h). *Selon le modèle de calcul de l'institut INFRAS, une structure pouvant accueillir 10 enfants le lundi après-midi de 14 à 18h a 20 modules disponibles.*

Remarques: selon les données communiquées par les structures d'accueil, certains modules sont disponibles, mais non utilisés. C'est notamment le cas pour quelques accueils le mercredi après-midi. Les structures ouvrent si un minimum de 3 ou 5 enfants (pour exemple) sont inscrits. En l'absence du nombre d'inscriptions requises, la structure n'ouvre pas l'unité en question. Bien que ces modules ne soient pas utilisés par faute d'inscriptions, ces derniers ont été pris en compte dans le calcul du nombre de modules disponibles. En effet, en accord avec l'Institut INFRAS, ces modules sont potentiellement « disponibles » s'il y a de la demande et doivent être pris en considération dans le calcul de l'offre existante.

Estimation du nombre de modules disponibles par jour et par "tranche horaire"



Estimation du nombre de modules disponibles par district

La statistique ci-dessous a servi de base à l'étude menée par l'Institut INFRAS. Elle ne porte que sur les modules de midi et de l'après-midi.

	Broye	Gruyère	Sarine	Singine	Veveyse	Lac	Glâne	TOTAL
Nb modules midi	62	753	2708	265	192	240	50	4270
Nb modules après-midi	116	436	3505	0	0	200	60	4317

5.10 Estimation du nombre de modules réalisés

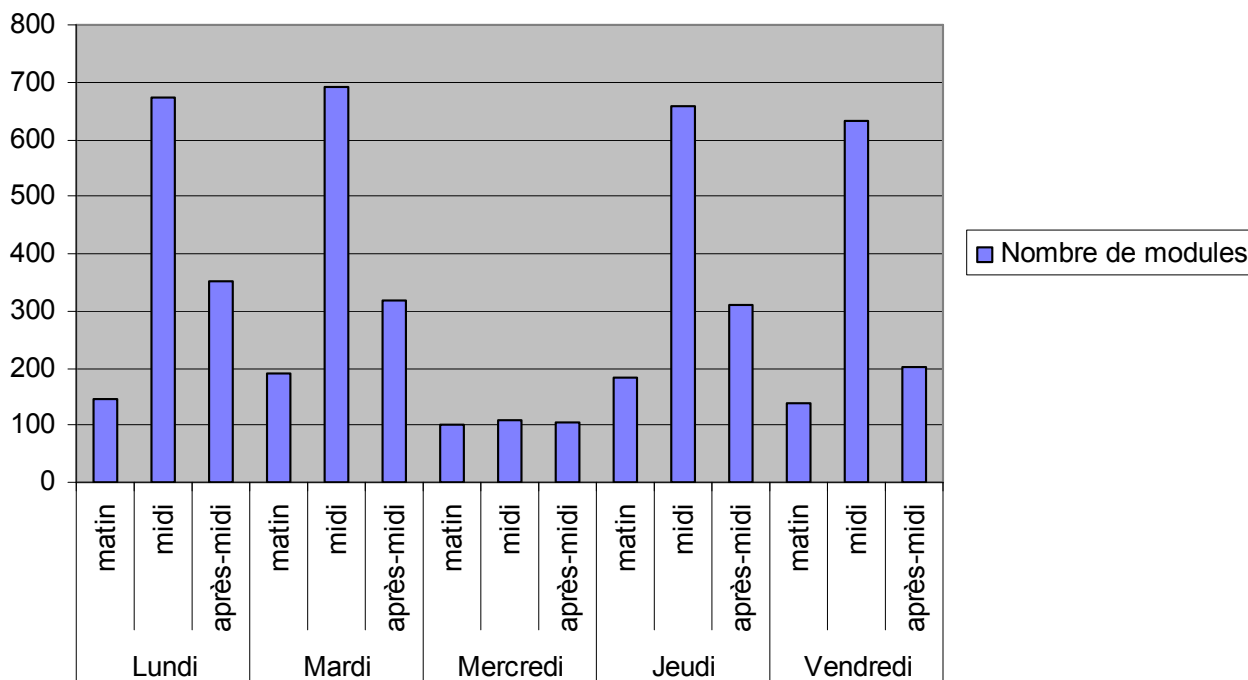
Le nombre de **modules réalisés** a été calculé en fonction de la fréquentation réelle des enfants inscrits dans les structures d'accueil parascolaire.

Pour pouvoir estimer le nombre de modules réalisés par jour et par unité d'accueil au sein des 42 offres répertoriées dans le canton de Fribourg, les structures sollicitées ont été invitées à fournir une « photographie » de leur fréquentation à l'état du mois de juin 2009. Chaque structure a fourni des informations sur le nombre d'enfants inscrits par jour et par unité d'accueil. Les données présentées ci-dessous sont le résultat de l'addition des chiffres communiqués par chaque structure, pour chaque jour et pour chaque unité.

Ces chiffres doivent être perçus comme une « **photographie** » de la réalité existante, en date du mois de juin 2009. Les données présentées dans les tableaux ci-dessous sont basées sur **un nombre de modules réalisés à un moment précis par les structures d'accueil**

parascolaire répertoriées. Ces chiffres sont donc sujets à d'importantes variations. Ceci d'autant plus que les structures sollicitées ont relevé le fait que la fréquentation des enfants pouvait être très différente d'une semaine à l'autre. Comme mentionné précédemment, l'offre du domaine parascolaire est caractérisée par une importante flexibilité.

Répartition du nombre de modules par semaine



Le nombre de module réalisés est plus élevé sur le temps de midi. Ceci, quel que soit le jour de la semaine. Cette observation doit être mise en lien avec la réalité de l'offre existante, à savoir le fait que l'unité de midi est l'offre la plus représentée au sein des structures actuellement répertoriées : 40 accueils parascolaires (sur les 42 structures répertoriées) proposent une prise en charge sur le temps de midi.

5.11 Statut du personnel actif au sein des accueils parascolaires

Le statut du personnel actif au sein des structures d'accueil parascolaire varie non seulement d'une structure à l'autre, mais également au sein d'une même structure. Les structures d'accueil sollicitées pour l'étude combinent fréquemment plusieurs formes d'engagement.

Au sein des 42 accueils parascolaires répertoriés en juin 2009, 14 structures (soit 33%) ont répondu avoir du personnel communal fixe + du personnel communal temporaire engagé au sein de l'accueil. 8 structures fonctionnent uniquement sur le bénévolat ou grâce à l'aide des familles/parents.

Statut du personnel de l'accueil parascolaire	Nombre de structures
Personnel communal fixe	3 structures
Personnel communal temporaire	1 structure
Personnel communal fixe + personnel communal temporaire	14 structures
Personnel communal fixe + personne communal temporaire + personnel bénévole	2 structures
Personnel fixe de l'association	8 structures
Personnel fixe de l'association + Personnel temporaire de l'association	3 structures
Personnel fixe de l'association + Personnel bénévole	3 structures
Personnel bénévole	5 structures
Autres (familles/parents)	3 structures

Pour plus d'information, voir annexe II.

5.12 Formation du personnel

La formation du personnel actif au sein des structures d'accueil parascolaire est caractérisée par une forte **disparité**. Cette disparité doit être mise en lien avec le fait qu'au moment de l'étude (juin 2009), des normes et recommandations officiellement validées, déterminant le niveau de formation demandé aux responsables des structures d'accueil parascolaire, n'étaient pas encore à disposition.

Parmi les réponses apportées, on retrouve notamment du personnel formé dans le domaine des soins (nurses, infirmier/ères, assistantes médicales, aide soignant(e)s) ; du personnel formé dans le domaine pédagogique (enseignants, maîtresses en école enfantine) et du personnel ayant suivi ou suivant actuellement une formation universitaire (étudiants).

A noter que les réponses fournies sont larges et peu précises. 10 structures n'ont pas répondu à cette question. Une statistique plus précise sur la formation pourra être élaborée suite à l'entrée en vigueur des normes et recommandations.

La formation la plus souvent mise en avant est **la formation dispensée par la Haute Ecole Fribourgeoise de Travail Social (HEF-TS) : « Formation initiale à l'intervention dans les accueils parascolaires »**. Selon les statistiques de la HEF-TS (état avril 2009), 47 intervenants du canton de Fribourg ont suivi cette formation (AES I - AES II - AES III).

En avril, trois sessions de formations avaient été dispensées. Une 4^{ème} session de formation débute en novembre 2009.

5.13 Soutien financier des communes

Les réponses apportées au présent état des lieux montrent l'importante diversité des formes de soutien apportées par les communes. Parmi les réponses apportées, les formes de soutien varient notamment entre :

- subvention annuelle (soutien forfaitaire par année)
- participation au déficit
- prise en charge des salaires (personnel communal)
- subvention à destination des parents (tarifs selon capacités économiques des parents)
- sponsoring / dons
- soutien ponctuel de type matériel
- aide au démarrage
- mise à disposition des locaux

Pour plus d'information, voir annexe II

5.14 Etude de besoins

Parmi les offres sollicitées, 30 organismes ont répondu qu'une étude des besoins en matière d'accueil parascolaire a été menée au sein de la commune ou du cercle scolaire. Ces études de besoins ont été menées entre 1991 et 2008 par des organismes variés :

- communes / groupes de travail communaux
- commissions scolaires
- associations de parents d'élèves / groupes de parents
- comités ou association des AES

5.15 Tarifs en vigueur

Il existe une grande diversité parmi les tarifs appliqués par les 42 structures d'accueil parascolaires répertoriées.

Au sein des 42 structures répertoriées, plus de 20 accueils appliquent des barèmes de type dégressifs (définis en fonction de la capacité économique des parents). Les tarifs dégressifs appliqués proposent, dans la majorité des exemples fournis, un tarif pour l'unité d'accueil (tarif pour l'encadrement) auquel vient s'ajouter le coût du repas de midi. 17 structures appliquent des tarifs uniques (forfaits par unité d'accueil). Deux offres ont répondu fournir une prestation gratuite. Ces deux offres sont offertes sur le temps de midi et fonctionnent sur le bénévolat ou sur l'aide des familles/parents.

La grande variété des tarifs proposés se reflète dans la diversité des coûts payés par les parents. Pour exemple : une famille ayant un salaire mensuel brut de Fr. 6'000.- paiera, suivant la structure d'accueil :

- entre Fr. 4.- et Fr. 10.- pour l'accueil du matin avant l'école
- entre Fr. 7.50 et Fr. 25.- pour l'accueil de midi (repas et encadrement inclus*)
- entre Fr. 4.70 et Fr. 20.- pour l'accueil de l'après-midi après l'école.⁶

(* Les frais pour le repas de midi varient entre : Fr. 7. 50 et Fr. 10.-)

A noter que les différents tarifs appliqués sont difficilement comparables étant donné les grandes différences de temps d'ouverture des unités d'accueil.

⁶ Si l'on prend en compte l'ensemble des tarifs proposés pour élaborer **une moyenne**, cette famille au revenu mensuel brut de Fr. 6'000.- paiera :

- une moyenne de Fr. 7.- pour l'accueil du matin
- une moyenne de Fr. 14 pour l'accueil de midi (repas en encadrement compris)
- une moyenne de Fr. 11.- pour l'accueil de l'après-midi

6. OFFRES PARASCOLAIRES DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

6.1 Nombre d'assistantes parentales et nombre d'enfants accueillis

En 2008, 579 assistantes parentales, actives au sein des 9 Associations d'accueil familial de jour⁷, accueillait en total de 2'356 enfants.

Statistiques 2008

Association d'accueil familial de jour	Nbre assistantes parentales 2008	Nombre enfants accueillis 2008	Nombre heures de garde 2008
Sarine	155	789	284'100
Sense	84	152	32554.25
Düdingen	12	30	12'074.50
Lac	87	181	69'438
Gruyère	67	482	146'470
Veveyse	27	136	35584
Glâne	71	255	82310.50
Broye	60	252	63'140
St-Aubin	16	79	28'635.69
Total	579	2'356	607'837

Sources : SEJ et Rapports d'activités 2008 des Associations d'accueil familial de jour

Les assistantes parentales du canton de Fribourg accueillent des enfants d'âge préscolaire et scolaire. Les données ci-dessous, récoltées pour l'étude INFRAS⁸, donnent une première image de la structure d'âge des enfants accueillis.

Statistiques 2008 des Association d'Accueil Familial de Jour du Canton de Fribourg

Association d'accueil familial de jour	Nbre enfants accueillis	Nbre enfants 0 et 4 ans	Nbre enfants 5 et 12 ans
Sarine	789	418	371
Sense	152	58	86
Düdingen	30	12	18
Lac	181	83	98
Gruyère	482	358 <i>(préscolaire)</i>	124 <i>(scolarisés)</i>
Veveyse	136	76	60
Glâne *	255	191 <i>(0 à école enfantine)</i>	64 <i>(1ère - 6ème primaire)</i>
Broye	254	89	165
St-Aubin	79	39	40

Sources : Réponses des Associations d'accueil familial de jour à un questionnaire envoyé en juin 2009 par le SEJ.

* L'Association du district de la Glâne n'ayant pas de statistique par âge a fourni les chiffres liés à la scolarisation des enfants (191 enfants de 0 à école enfantines / 64 enfants de la 1ère à la 6ème primaire)

L'Accueil Familial de jour répond ainsi à une demande de prise en charge parascolaire ; demande qui est également susceptible de fortement évoluer suite à l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine.

⁷ Pour plus d'information, consultez le site de la Fédération d'Accueil Familial de Jour www.accueildejour.ch

⁸ S. Menegale, C. Marti, S. Stern, *Potentiel de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg. Domaine pré-scolaire*. Service de l'enfance et de la jeunesse & INFRAS, Zürich, octobre 2009.

6.2 Soutien financier des communes pour les enfants en âge de scolarité obligatoire

Plusieurs associations d'Accueil Familial de Jour ont conclu des accords avec les communes pour le subventionnement de la prise en charge des enfants d'âge scolaire. Par ces accords, les communes soutiennent financièrement les parents qui recourent au service de l'Accueil Familial de Jour pour leurs enfants en âge de scolarité enfantine ou primaire. Ce soutien permet la mise en place de tarifs dégressifs établis en fonction de la capacité économique des parents.

Le tableau ci-dessous fournit un récapitulatif des informations fournies par les Associations d'Accueil Familial de Jour (réponses au questionnaire qui leur a été adressé en juin 2009):

Association d'Accueil Familial de Jour	1. Une subvention pour l'accueil des enfants scolarisés (enfantine et primaire) est-elle accordée par la/les communes?
Singine	Oui, partiellement. Accords conclus avec la majorité des communes du district. Seules deux communes n'accordent pas de subventions pour les enfants scolarisés.
Düdingen	Oui. Cette subvention ne fait toutefois pas l'objet d'une convention avec la commune.
Glâne	Non
Basse-Broye (St-Aubin)	Non
Broye	Oui. Les communes subventionnent jusqu'à ce jour les enfants de 0 à 6 ans (inclus les enfants fréquentant l'école enfantine)
Lac	Ja - Alle Gemeinden des Seebezirks sind der Vereinbarung beigetreten. Die Unterstützung ist für Kinder bis 10 Jahre und einem Stundentarif unter Fr. 7.20. Die Gemeinden haben freiwillig die Unterstützung bis 10 Jahre erweitert.
Sarine	Oui. Ces accords font l'objet d'une convention passée avec les communes. Certaines communes ont opté pour une convention de prise en charge "allégée" des enfants en scolarité primaire ⁹ : <ul style="list-style-type: none"> - subventionnement des enfants scolarisés jusqu'en 2ème primaire. Dès la 3ème primaire, le tarif horaire passe à fr. 7.00/heure - participation "au cas par cas" par une subvention volontaire pour les enfants en âge d'école primaire. Si la subvention n'est pas accordée par la commune, le tarif horaire est de fr. 7.00/heure - subventionnement de tous les enfants jusqu'à l'école enfantine. Dès l'entrée à l'école primaire, aucune subvention n'est accordée, le tarif est de fr. 7.00/heure.
Gruyère	Oui. Toutes les communes sont membres de notre association et ont accepté de subventionner dès 2009 les enfants scolarisés. La décision est inscrite au PV de l'assemblée extraordinaire d'automne 2008. Le subventionnement ne fait pas l'objet d'une convention
Veveyse	Partiellement -Uniquement pour les enfants de l'école enfantine Aucune commune ne garantit une subvention dès la 1ère primaire

⁹ Pour plus d'informations : <http://www.accueildejour.ch/index.php/fr/nos-tarifs-a-l-039-ecole-primaire-68.htm>

7. CONCLUSIONS

Le présent état des lieux fournit une photographie des offres existantes en matière d'accueil parascolaire, à l'état du mois de juin 2009. Les données présentées sont basées sur des chiffres récoltés à un moment précis par les structures d'accueil parascolaire. **Au moment de l'étude, l'offre d'accueil parascolaire est principalement organisée pour répondre aux besoins des enfants de 6 à 12 ans.** Or, avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine, le paysage des offres existantes en matière d'accueil parascolaire dans le canton de Fribourg est susceptible de fortement évoluer, notamment en terme :

- ⇒ d'augmentation du nombre d'enfants inscrits au sein des accueils parascolaires existants
- ⇒ de changements de la structure d'âge des enfants accueillis
- ⇒ d'extension des besoins en termes d'horaires de prise en charge (horaires scolaires réduits pour les enfants de l'école enfantine)

Les structures d'accueil parascolaires existantes sont susceptibles de connaître une forte augmentation de la demande (les diverses structures sollicitées pour l'étude ont déjà relevé une forte augmentation du nombre d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2009/2010). De nouveaux projets et concepts se développent actuellement pour répondre aux besoins étendus des enfants fréquentant l'école enfantine¹⁰. Différentes structures d'accueil de la petite enfance (crèches, écoles maternelle, Spielgruppe) prévoient notamment de mettre sur pied des offres spécifiques pour les enfants en âge de scolarité enfantine. Au moment de l'étude, divers projets de mise sur pied d'accueils parascolaires étaient en cours de développement.

Ces remarques et observations relèvent l'importance de mener un nouvel état des lieux suite à l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine¹¹. Cette seconde étude permettra de mieux évaluer l'impact des changements actuels sur le développement et l'adaptation des offres préscolaires et parascolaires.

¹⁰ Les enfants fréquentant l'école enfantine auront des horaires scolaires réduits.

¹¹ A noter que les communes du canton de Fribourg ont jusqu'à 2013 pour mettre en place cette deuxième année d'école enfantine.

8. ANNEXES

Annexe I : Questionnaire ayant servi à l'état des lieux

Annexe II : Liste des offres répertoriées et description

Annexe III : Première liste des offres existantes en matière de devoirs surveillés

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE AYANT SERVI À L'ÉTAT DES LIEUX

Etat des lieux des offres d'accueil parascolaire Questionnaire à l'attention des responsables d'accueils parascolaires

Définition (Règlement du 17 mars sur l'enfance et la jeunesse, Art. 7)

1 L'accueil parascolaire comprend toute offre d'accueil émanant d'une collectivité publique, d'une association ou de particuliers permettant à des enfants en âge de scolarité enfantine et primaire d'être pris en charge le matin, à midi et/ou l'après-midi, hors du temps de classe.

2 Les structures d'accueil de la petite enfance peuvent offrir un tel accueil à des enfants fréquentant l'école enfantine.

Information : Ce questionnaire est adressé aux responsables des accueils parascolaires du canton de Fribourg. Son objectif est de recueillir des données sur les accueils parascolaires afin de dresser un état des lieux des offres existantes et d'actualiser les informations actuellement disponibles au SEJ.

Nous vous invitons à remplir ce questionnaire de la manière suivante :

- ne remplir qu'un questionnaire par structure
- cocher la case qui convient et/ou inscrire votre réponse à l'endroit prévu à cet effet

Les responsables d'une structure mixte (pex : une crèche offrant un accueil parascolaire aux enfants de l'école enfantine) **sont invités à répondre uniquement pour leur offre en matière d'accueil parascolaire.**

Pour toute question, veuillez vous adresser à Madame Fabienne Plancherel, Collaboratrice scientifique au SEJ, le mardi ou mercredi matin (026 305 15 61)

Données générales sur la structure

1. Nom et type structure :

2. Adresse des locaux :

Rue

Case postale

NPA/Localité

Téléphone des locaux

E-mail

Nom de la responsable de l'AES

3. Nom et adresse de l'organisme responsable :

Nom

Rue

Case postale

NPA/Localité

4. Personne de contact au sein de l'organisme responsable :

Nom

Fonction

Téléphone

E-mail

5. Statut juridique de l'organisme responsable :

UNE SEUL REPONSE POSSIBLE

- Commune..... ⇒ VOIR POINT 5.1
- Association
- Fondation.....
- Personne physique.....
- Autre..... (INDIQUEZ SVP)

5.1 Si l'organisme responsable est une/des commune(s), veuillez indiquer le nom de la ou des commune(s) impliquée(s) :

6. Date de création de l'accueil parascolaire : _____ (INDIQUEZ SVP)

7. Votre accueil parascolaire est-il couplé avec une autre structure d'accueil extrafamilial (pex : une crèche offrant un accueil parascolaire – structure mixte)?

- Oui.....
- Non.....

Si oui, quelle structure : _____ (INDIQUEZ SVP)

Horaires et jours d'ouverture

8. Quels sont vos unités d'ouverture ?

PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES

- Le matin avant l'école.....
- Le midi (avec repas).....
- L'après midi, après l'école....

9. Veuillez précisez dans le tableau ci-dessous vos heures d'ouverture (par jour et par module) :

	Horaire Matin avant l'école	Horaire Midi (avec repas de midi)	Horaire Après-midi, après l'école
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

10. Votre accueil est-il ouvert durant les vacances scolaires ?

- Oui.....
- Non.....

11. Votre accueil propose-t-il une prise en charge durant les alternances ?

- Oui.....
- Non.....

Nombre de places d'accueil

12. Quel est la capacité d'accueil de votre structure (nombre de places d'accueil total)?

PRÉCISION : LA CAPACITÉ D'ACCUEIL CORRESPOND AU NOMBRE MAXIMAL D'ENFANTS POUVANT ÊTRE ACCUEILLIS SIMULTANÉMENT (NB DE PLACES MAXIMAL)

_____ (INDIQUEZ SVP)

Enfants accueillis

13. Combien d'enfants sont actuellement inscrits dans votre accueil ?

PRÉCISION : INDIQUEZ LE NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACTUELLEMENT INSCRITS POUR L'ACCUEIL PARASCOLAIRE

_____ (INDIQUEZ SVP)

14. Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous :

- la répartition des enfants inscrits durant la semaine (fréquentation par jour et par module)
- le nombre de personnes encadrant les groupes (personnel éducatif, auxiliaire, stagiaire, etc.)

Jours	Unités	Nombre d'enfants inscrits	Nombre de personnes encadrant le groupe
Lundi	Matin		
	Midi		
	Après-midi		
Mardi	Matin		
	Midi		
	Après-midi		
Mercredi	Matin		
	Midi		
	Après-midi		
Jeudi	Matin		
	Midi		
	Après-midi		
Vendredi	Matin		
	Midi		
	Après-midi		

15. Quel est le public cible de votre accueil ?

PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES

- élèves de l'école enfantine
- élèves de l'école primaire.....

16. Parmi les enfants actuellement inscrits :

UNE REPONSE PAR LIGNE

- Combien d'enfants ont entre 4 et 6 ans : _____ (INDIQUEZ SVP)
- Combien d'enfants ont entre 7 et 12 ans : _____ (INDIQUEZ SVP)

Précisions : _____

Informations sur le personnel

17. Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous les données demandées sur le personnel travaillant dans votre accueil parascolaire :

Fonctions	Nombre de personnes	Total des postes en (%)	Nom, prénom	Année de naissance	Formation / Ecole	Année du diplôme
			INDIQUEZ CES DONNEES POUR CHAQUE PERSONNE ACTUELLEMENT ACTIVE AU SEIN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE			
Responsable/ Directeur/trice						
Personnel(s) formé(s) *						
Auxiliaire(s)						
Apprenti(s)/stagiaire(s)						
Cuisinier(s)						
Autres.....(précisez)						

* Formation éducative, pédagogique, sociale ou formation jugée équivalente

18. Quel est le statut du personnel engagé ?

PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES

- Personnel communal fixe.....
- Personne communal temporaire.....
- Personnel fixe de l'association.....
- Personnel temporaire de l'association.....
- Personnel bénévole.....
- Autre _____ (INDIQUEZ SVP)

Financement

19. Votre accueil parascolaire reçoit-il un soutien financier de la/les commune(s) ?

- Oui..... ⇒ **REPONDEZ AUX QUESTIONS 20, 21 ET 22**
- Non..... ⇒ **PASSEZ DIRECTEMENT À LA QUESTION 23**

20. Quelle(s) commune(s) apporte(nt) un soutien financier ?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

21. Quelle forme de soutien financier est accordé par la/les commune(s) ?

- _____
- _____
- _____

22. Le soutien accordé par la commune a-t-il fait l'objet d'une convention ?

- Oui.....
- Non.....

Coût

23. Quel est le prix coûtant d'une unité d'accueil :

- de l'accueil du matin : _____ (INDIQUEZ SVP)
- de l'accueil de midi (repas inclus) : _____ (INDIQUEZ SVP)
- de l'accueil de l'après-midi : _____ (INDIQUEZ SVP)

24. Pouvez-vous nous faire parvenir, en annexe à ce questionnaire, les tarifs payés par les parents.

Etude des besoins

25. Est-ce qu'une étude des besoins a été menée dans votre commune en matière d'accueil parascolaire ?

- Oui.....
- Non.....

23.1 Si oui, en quelle année a été menée cette étude: _____(INDIQUEZ SVP)

23.2 Qui a mené cette étude des besoins : _____(INDIQUEZ SVP)

26. Avez-vous des remarques ou informations complémentaires ?

VEUILLEZ PRÉCISER

Nous vous remercions de votre précieuse participation !

**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner le questionnaire dûment
complété (accompagné des annexes demandées)
d'ici au 24 juin 2009**

À l'adresse ci-dessous

Service de l'enfance et de la jeunesse
A l'att. de Fabienne Plancherel
Bd de Pérolles 30
Case postale 29
1705 Fribourg

ANNEXE II : LISTE DES OFFRES RÉPERTORIÉES ET DESCRIPTION DÉTAILLÉE (RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ EN JUIN 2009)

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
Estavayer-le-Lac	Estavayer-le-Lac	AES PETIT BONHEUR	Association Petit Bonheur	1998	repas de midi et après l'école	lu, ma, je (après-midi)	Non	20	Personnel bénévole	Subsides + mise à disposition des locaux	Estavayer-le-Lac	
Nuvilly - Les Montets (Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin, Montet)	Nuvilly	AES LE P'TIT MOULIN	Association du Ptit Moulin	2008	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je	Oui	10	Personnel fixe de l'association	Soutien ponctuel et matériel (sac à ordures, photocopies, cornets St-Nicolas, location de costumes, etc.)		
Sâles (Romanens, Rueyres-Treyfayes)	Sâles	AES LA COURTE ECHELLE	Association La Courte Echelle	2008	repas de midi et après l'école	lu, ma, je, ve	Non	19	Personnel fixe de l'association	Mise à disposition des locaux, de la photocopieuse + mise sous pli des envois, gestion des salaires	Sâles - Gr.	OFAS (2008-2011)
La Jogne (Charmey, Crésuz, Cerniat, Châtel-sur-Montsalvens)	Charmey	AES DE LA JOGNE "VIVE LA VIE"	Entente intercommunale (commune de Charmey)		repas de midi après l'école	lu, ma, je, ve	Non	13	Personnel communal fixe	Les communes participent au déficit	Cerniat, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens	OFAS (2008-2011)
Riaz	Riaz	AES DE RIAZ	Association "L'Accueil extra scolaire de Riaz"	2008	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	20	Personnel fixe de l'association + Personnel temporaire de l'association	financier et logistique	Riaz	OFAS (2008-2011)
Marsens-Echarlens (Vuippens)	Marsens	AES PASSERELLE	Association AES La Passerelle	2006	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Non	55	Personnel fixe de l'association Personnel bénévole	Année 1: Marsens 7 places (Fr. 7000.-), Echarlens 3 places (Fr. 3'000). Depuis année 2: subventions à destination des parents par rapport au revenu	Marsens, Echarlens	OFAS (2006-2009)
Bulle-Morlon (La Tour de Trême)	Bulle	AES BULLE D'AIR (3 structures réparties sur 3 sites)	Commune de Bulle (administration scolaire)	env. 20 ans 2007 repris commune	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	184	Personnel communale fixe + personnel communal temporaire	Prise en charge du salaire du personnel / subvention aux familles selon demande	Bulle	
Vuadens	Vuadens	Offre de repas de midi	Commission scolaire	Durant la législature 1997-2001	repas de midi		/	5	familles	/	/	Non

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
La Brillaz-Corserey (Lentigny, Onnens, Lovens)	Lentigny	AES AU PETIT SOLEIL La Brillaz-Corserey	Association "AES Au Petit Soleil"	2008	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, je, ve	Non	16	Personnel fixe de l'association + Personnel bénévole	Gratuité des locaux (local - corridor - WC) et son entretien, aide au démarrage de l'accueil (tables, box transport repas, micro-onde) + couverture du déficit pour l'année 2008-2009	La Brillaz	OFAS (2008-2011)
Avry (Avry-sur-Matrant-Corjolens)	Avry	AES AVRY	Commune d'Avry	2006	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me(matin), je, ve	Oui	50	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	La commune est responsable du budget et des comptes	Avry	OFAS (2006-2009)
Cottens	Cottens	AES COTTENS	Association de l'accueil extra-scolaire de Cottens	2009	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	13	Personnel fixe de l'association	Mais mise à disposition des locaux par la commune (classe de l'école)		OFAS (pour 2009 à 2011)
Belfaux-Autafond	Belfaux	AES BELFAUX	Commune de Belfaux (cercle scolaire Belfaux et Autafond) + APE	2004	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	33	Personnel communal temporaire	Subvention Fr. 10'000.- par année	Belfaux	
Farvagny / Vuisternens en Ogoz	Favagny	AES FARVAGNY	Association L'Accueil Parascolaire	2006	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	23 en fixe (42 avec les inscriptions irrégulières)	Personnel fixe de l'association	Farvagny: soutien financier + mise à disposition des locaux (y compris chauffage, électricité) Vuisternens: soutien financier	Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz	OFAS (2006-2009)
Fribourg	Fribourg	AES BOURG	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	1998 – communalisé en 2002	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	52	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	accueils communaux - personnel de la commune	Fribourg	
	Fribourg	AES JURA	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	2001	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	72	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	accueils communaux - personnel de la commune	Fribourg	

	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
	Fribourg	AES NEUVEVILLE/AUGE	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	1997	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	54	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	<i>accueils communaux - personnel de la commune</i>	Fribourg	
	Fribourg	AES PEROLLES	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	1997	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	35	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	<i>accueils communaux - personnel de la commune</i>	Fribourg	
	Fribourg	AES SCHOENBERG	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	1994	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	83	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	accueil communaux - personnel de la commune	Fribourg	
	Fribourg	AES VIGNETTAZ	Commune de Fribourg - Service des Institutions et Assurances sociales	1998	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	77	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	<i>accueil communaux - personnel de la commune</i>	Fribourg	
	Fribourg	AES DE L'ECOLE LIBRE PUBLIQUE	Association	1991	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, je, ve	Non	93	Personnel fixe de l'association + Personnel temporaire de l'association			
Corminboeuf-Chésopelloz	Corminboeuf	AES CORMINBOEUF	Communes Corminboeuf et Chésopelloz	2008	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me matin, je, ve matin et midi	Oui	63 (en fixe) + 27 en souple	Personnel communal fixe + personnel communal temporaire + personnel bénévole	Accueil communal, financement par la commune	Corminboeuf et Chésopelloz	OFAS (2006-2009)
Hauterive (Ecuwillens, Posieux)	Hauterive	AES DE HAUTERIVE	Association de l'accueil parascolaire de l'Hauterive	2008	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve (pas ouvert me après-midi car pas de demande)	Oui	27	Personnel fixe de l'association	Prise en charge du déficit	Hauterive	OFAS (2008-2011)

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
Villars-sur-Glâne	Villars-sur-Glâne	AES LES ROCHETTES	Commune de Villars-sur-Glâne	1998	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve (me midi fermé)	Oui	49	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	La commune couvre le déficit	Villars-sur-Glâne	OFAS (2003-2006)
	Villars-sur-Glâne	AES CORMANON	Commune de Villars-sur-Glâne	2000	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	53	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	La commune couvre le déficit	Villars-sur-Glâne	OFAS (2003-2006)
	Villars-sur-Glâne	AES VILLARS-VERT	Commune de Villars-sur-Glâne	1989	avant l'école et après l'école (sans repas de midi)	lu, ma, me, je, ve (me midi fermé)	Oui	54	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	La commune couvre le déficit	Villars-sur-Glâne	OFAS (2003-2006)
Marly, Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha	Marly	AES MARLY 2 structures (Marly-Cité et Marly Grand-Pré)	Commune de Marly	2001	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve (me après-midi fermé)	Non	60	Personnel communal fixe + auxiliaires	Budget annuel pour frais de fonctionnement Prise en charge des salaires	Marly	
Matran	Matran	AES MATRAN	Commune de Matran	2003	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me matin, je, ve	Non	33	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	Structure communale - tout est pris en charge par la commune. Les recettes proviennent de la participation des parents	Matran	OFAS (2004-2007)
Neyruz	Neyruz	AES PETIT BONHEUR NEYRUZ	Association Le P'tit Bonheur de Neyruz	2000	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, je, ve (lu + ve pas ouvert le matin)	Oui	64	Personnel fixe de l'association + personnel temporaire de l'association		Neyruz	OFAS (2006-2009)
Givisiez	Givisiez	AES GIVISIEZ	Commune de Givisiez	2000	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, je, ve (mercredi fermé)	Non	52	Personnel communal fixe + Personnel communal temporaire	Structure communale - entièrement financée par la commune (salaire, locaux, etc). Prise en charge env. 3/4 par la commune; 1/4 par les parents	Givisiez	
Granges-Paccots	Granges-Paccot	AES GRANGES PACCOT	Commune de Granges-Paccot	2001	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me (matin), je, ve	Non	60	Personnel communal fixe	Structure entièrement financée par la commune	Granges-Paccot	

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
Kerzers, Fräschels	Kerzers	MITTAGSTISCH PRIMARSCHULE KERZERS	Verein S&E Schule und Elternhaus Kerzers und Umgebung	2008	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	30	Personnel bénévole + autre avec une petite indemnisation	Sponsoring des Austragungsortes Sponsoring des Strom-u. Mietkosten	Kerzers	OFAS (2008-2011)
Tafers	Tafers	MITTAGSTISCH DES PRIMARSCHULE TAFERS	Gemeinde Tafers (<i>finanzielle Trägerschaft</i>) / Schule und Elternhaus (<i>Betreuung</i>)	2005	repas de midi	je	Non	6	Personnel bénévole	Defizitzelung und Administrativbetrag	Tafers	OFAS (2005-2008)
Schmitten	Schmitten	MITTAGSTISCH SCHMITTEN	Verein Mittagstisch		repas de midi	ma, je	Non	31	Personnel bénévole	Jährlicher Beitrag der Gemeinde an Verein	Schmitten	
Schwarsee, Lichtena - Plaffeien, Oberschrot, Zumholz	Schwarzsee (Commune Plaffeien)	MITTAGSTISCH SCHULE LICHTENA	Keine Trägerschaft	2006	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	11	Hausfrauen ohne Lohne			
Ueberstorf	Ueberstorf	MITTAGSTISCH UEBERSTORF	Verein Mittagstisch Ueberstorf	2005 (Pilotphase) 2006 (Vereinsgründung)	repas de midi	lu	Non	14	Freiwilliges Personal	Jahresbeitrag Fr. 1000.- und Defizitgarantie Fr. 1000.- (bisher nie beanspurcht)	Ueberstorf	
Attalens-Granges	Attalens	CANTINE SCOLAIRE ATTALENS	Commune Attalens	1998 ass. de parents d'élèves / 2004 repris par la commune	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	50	Parents	Don	Attalens, Granges	
Châtel-st-Denis	Châtel-st-Denis	AES CHATEL ST DENIS	Congrégation de sœurs oblates (association)	1990	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	50	Personnel fixe de l'association + personnel bénévole			

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
Murten, Courgevoux, Courlevon, Greng, Merlach, Muntelier, Murten / Meyriez	Morat	MITTAGSTISCH PRIMARSCHULE MORAT	Communes Murten, Muntelier, Galmiz, Courlevon, Courgevoux, Greng, Merlach	1998/1999	repas de midi	lu, ma, je, ve	Non	30	Personnel communal fixe			
	Morat	MINA Mittwochsnachmittags-Betreuung	Commune + reformierte Kirchgemeinden Murten, Meyriez, Katholische Pfarrei Murten	2008	après l'école	Me après-midi	Non	20	Personnel communal fixe + personnel bénévole	Financement du projet (diminué par les sponsors et les dons)	Morat + reformierte Kirchgemeinden Murten, Meyriez, Katholische Pfarrei Murten	
	Morat	HORT DER KITA SCHIDLI	Verein KITA SCHIDLI	2009	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	11 (24 dès 2009)	Personnel fixe de l'association	(pas de réduction pour les parents)		OFAS (2008-2011)
	Muntelier	KITA KONFETTI (2 places réservées à l'accueil parascolaire)	Verein Kindertagesstätte Konfetti	2005	avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	7 (pour l'accueil parascolaire)	Personnel fixe de l'association	Gemeindesubventionierung, abgestufte Elterntarife	Muntelier, Murten	
Romont	Romont	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE CASSE-NOISETTES	Association Crèche Casse-Noisettes	2007	avant l'école repas de midi après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui	21	Personnel fixe de l'Association	Suvention communale: FR. 1.- par repas	Romont	OFAS (2007-2010)

PROJETS D'OUVERTURE EN AOUT 2009

Cercle scolaire	Lieu	Nom	Organisme responsable	Date création	Unités	Jours ouverture	Alternances	Nb enfants inscrits	Statut du personnel	Subvention communale	Quelles communes	Soutien OFAS
Givisiez	Givisiez	AES de la crèche le BOSQUET *	LE BOSQUET		avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Oui		<i>Offre pour les enfants de l'école enfantine de Givisiez</i>			
Rue, Auboranges, Chapelle, Ecublens	Rue	AES de l'école maternelle de Rue*										
Courtepin-Wallenried	Courtepin	AES Atelier Charlau	Atelier Chalais		avant l'école et repas de midi et après l'école	lu, ma, me, je, ve	Non		Personnel fixe de l'association	Don annuel (renouvelable chaque année)	Courtepin	
Agriswil, Ulmiz, Büchslen, Ried, Gempenach		Mittagstisch im Schulkreis ABGRU *	Elternverein ABGRU		repas de midi							
Vaulruz	Vaulruz	AES VAULRUZ	Crèche-Nursery Roséchoux SA	(projet repoussé)								
St-Ursen	St-Ursen	AES RÄGEBÖGE	Spielgruppe Rägeboge	(projet repoussé)								

Ces structures n'ont pas toutes reçu le questionnaire de l'état des lieux (au mois de juin). Leurs offres ne sont pas décrites de manière détaillée dans le présent état des lieux

ANNEXE IV : LISTE DES OFFRES EN MATIÈRE DE DEVOIRS SURVEILLÉS

PRÉCISION : Cette liste a été élaborée au travers d'une rapide exploration des sites internet des communes du canton de Fribourg. **Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité.** Mais vise à être complétée. Son objectif est de dresser une première image de la situation. Un état des lieux exhaustif suppose la réalisation d'une étude spécifique sur le domaine des devoirs surveillés.

Cercle scolaire	Lieu / commune	Nom	Organisme responsable	Unités d'ouverture	Jours ouverture	Horaires	Durée des unités	Nb heure ouverture / sem
Montagny, Léchelles, Mannens-Grandsivaz	Montagny	Devoirs surveillés	Récr'étude	après l'école	lu, ma			
Billens-Hennens	Billens-Hennens	Devoirs surveillés		après l'école				
Romont	Romont	Devoirs surveillés	Bureau Commission scolaire	après l'école				
Ursy (Bionnens, Mossel, Ursy, Vauderens)	Vauderens et Ursy,	Devoirs surveillés		après l'école	ma, je	15h15-16h45	90min	3h
Bulle - Morlon	Bulle	Devoirs surveillés		après l'école	lu, ma, je	15h20-16h40	80min	4h
Le Pâquier	Le Paquier	Devoirs surveillés	Commission scolaire	après l'école	lu, ma, je	16h15 - 17h30	75min	3h45
Vuadens	Vuadens	Devoirs surveillés		après l'école		15h30 - 17h00	90min	
Villars-sur-Glâne	Villars-sur-Glâne	Devoirs surveillés	Service des écoles	après l'école	lu, ma, je	16h-17h	60 min	3h
Fribourg	Fribourg	Devoirs surveillés		après l'école	lu, ma, me, je, ve	15h45 - 16h45.	60 min	5h
Corpataux-Magnedens-Rossens	Rossens et Corpataux	Devoirs surveillés	Association parents d'élèves du Gibloux	après l'école	lu, ma, je	15h45-17h	75min	3h45
Marly, Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha	Marly	Devoirs surveillés		après l'école	lu, ma	18h -19h	60min	4h
Avry (Corjolens)	Avry	Devoirs surveillés		après l'école	lu, ma, je	15h45 - 17h00	75 min	3h45
Châtel-st-Denis	Châtel-st-Denis	Devoirs surveillés		après l'école	lu,, ma et je	16h10 à 17h10	60min	3h
Attalens-Granges	Attalens	Devoirs surveillés	Commune d'Attalens	après l'école	lu, ma, je	16h15-17h15	60mim	3h
Kerzers-Fräschels	Kerzers	Devoirs surveillés	Schule und Eltern Haus Kerzers und Umgedung	après l'école	ma, je	15h30-17h30	120min	4h
Courgevoux, Courlevon, Greng, Merlach, Muntelier, Murten	Murten	Devoirs surveillés	Primarschule Murten	après l'école	lu, ma, je	15h30 - 17h30	90min	4h30
Courtepin-Wallenried	Courtepin	Devoirs surveillés		après l'école	lu, ma, je	15h30 - 16h30	60 min	3h
Tafers	Tafers	Devoirs surveillés	Commission scolaire	après l'école	lu, ma, je	15h20-16h00	40min	2h
Ueberstorf	Ueberstorf	Devoirs surveillés	Schulleitung	après l'école	ma		60min	
Wünnewil-Flamatt	Wünnewil-Flamatt	Devoirs surveillés	Wünnewil-Flamatt Primarschule Wünnewil et Primarschule Flamatt	après l'école	lu, ma, je,	15h20 - 16h10	50min	2h30
Schmiten	Schmiten	Devoirs surveillés	Commune	après l'école	lu, ma, je	15h15-16h15	60min	3h